



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS, Anthony POCCARD-CHAPUIS, et Laurent TRESALLET, Maire.
Absents :	Madame Charlotte THOMPSON. Monsieur Christian HEBERT.

A l'unanimité, le procès-verbal du 18 avril 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la convention régissant la mutualisation du service de halte-garderie des enfants vacanciers et locaux par les communes de Landry et Peisey Nancroix durant l'été 2017

Depuis 2 ans, la Mairie propose un service de garde des enfants locaux de 3 mois à 6 ans durant la saison estivale. Ce service mutualise les moyens humains et matériels entre les communes de Landry et Peisey. Une convention permet de définir les modalités et les conditions de la mutualisation du service d'accueil des enfants de vacanciers et des enfants locaux et doit être validée par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette mutualisation pour l'été 2017 et autorise le Maire à signer la convention.

2. Approbation de la nouvelle organisation du service de La Poste

Les données statistiques de la fréquentation du bureau de poste de Peisey Nancroix font état d'une baisse constante du nombre de clients. Face à ce constat, La Poste souhaite réduire les horaires d'ouverture du bureau de poste à 2 jours par semaine en remplacement de l'ouverture journalière proposée actuellement du lundi au vendredi.

Pour limiter les désagréments auprès des usagers et poursuivre la continuité de ce service, le Conseil municipal doit envisager une nouvelle organisation du service postal sur son territoire.

Le Conseil Municipal est favorable à la création d'une agence postale Communale.

Il propose, dans ces conditions, de poursuivre le service au sein du bureau actuel de La Poste en installant une agence postale au sein de ce bâtiment durant une année test.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la création d'une agence postale Communale à partir de décembre 2017 au sein du bâtiment actuel de La Poste.

3. Motion sur la réforme de la carte judiciaire

Suite à la réforme « DATI », il existe un risque de suppression du TGI d'Albertville et de la CA de Chambéry. L'objectif de cette réforme est de réduire les tribunaux à 1 Tribunal de Grande Instance départemental et 1 Cour d'Appel par région.

La Fédération des Maires de Savoie propose aux Conseils Municipaux de voter une motion pour le maintien des tribunaux de proximité.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable au vote d'une motion en faveur du maintien des tribunaux de proximité.

4. Acquisition d'une partie de la parcelle ZO 30 dans le cadre de l'élargissement du chemin des Vernettes à Nancroix- Approbation des accords et rédaction des actes administratifs

L'acquisition proposée concerne la procédure de régularisation d'emprise de la circulation publique sur des parcelles privées engagée en 2007 pour le chemin des Vernettes à Nancroix.

Pour poursuivre cette régularisation suite à l'accord obtenu des propriétaires le 30 octobre 2007 et un document d'arpentage sera envoyé au propriétaire pour signature :

DMPC n°646 H signé avec M. Alain POCCARD CHAPUIS représentant la copropriété.

Cet accord sera entériné par un acte administratif élaboré par la Commune et publié au Service de la Publicité Foncière de Chambéry à ses frais.

Il convient de préciser que cet accord intervient au prix de 305 € les 50 m² soit 6,10 €/m².

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'acquisition d'une partie de la parcelle ZO 30 dans le cadre de l'élargissement du chemin des Vernettes à Nancroix.

II/ FINANCES

5. Tarif d'occupation du domaine public

Pour répondre aux demandes d'occupation du domaine public par les commerçants, il est proposé de voter un tarif au m² appliqué pour toute occupation du domaine public par un commerce.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal propose de fixer les conditions d'occupation du domaine public suivantes :

- L'occupation temporaire du domaine public sera autorisée uniquement en période estivale ;
- Les commerçants devront nécessairement proposer une ouverture de leur commerce du premier au dernier jour d'ouverture de la station ;

- Toute demande d'occupation du domaine public devra être accompagnée d'un projet sur l'organisation de cette occupation (végétalisation, installation d'une terrasse, vente ambulante, etc.) ;
- Une redevance d'occupation du domaine public est fixée à 50 € par place de stationnement occupée, soit environ 2,5 € par /m² ;
- Trois places de stationnement maximum pourront être occupées par un même commerçant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif d'occupation du domaine public et les conditions d'occupation du domaine public par les commerces.

6. *Dégrèvement d'une retenue de garantie de l'entreprise Alp'Ouverture*

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Office de Tourisme, le lot Menuiserie a été réalisé par l'entreprise Alp'Ouverture. La retenue de garantie de 5% a été dégrévée de 155,57 € pour les frais de clôture des fenêtres durant la période de travaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le dégrèvement de 155,57 € sur la retenue de garantie de l'entreprise Alp Ouverture sur la base de facture de l'entreprise SAMSE de 155,57 € et demande que le montant de 155,57 € soit réintégrer dans la comptabilité de la Commune.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

7. *Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la restauration et la valorisation des zones humides du plateau de Rosuel*

En 2012, dans le cadre des actions du contrat de bassin versant "Isère en Tarentaise", la commune s'est portée candidate pour la réalisation d'un plan d'actions en faveur de ses zones humides.

Lors de l'élaboration du plan d'actions communales, une analyse de l'état de conservation, des menaces et des dégradations a permis d'aboutir à des propositions d'actions détaillées pour adapter au mieux les usages (gestion pastorale, gestion dans les domaines skiabiles, gestion piscicole) et surtout pour proposer des opérations de restauration tant sur la végétation que sur le fonctionnement hydraulique.

Le plateau de Rosuel, relativement plat et facilement accessible, regroupe sur une surface restreinte trois des sept zones humides les plus remarquables de la commune (niveau d'enjeux A).

Ces zones humides ont subi des dégradations (drainages, remblais, comblements, colonisations ligneuses) qui demeurent réversibles et que ce projet "Restauration et valorisation des zones humides du plateau de Rosuel" ambitionne de gommer grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en faveur de la biodiversité.

Des actions de restauration et de reconquête des fonctionnalités écologiques garantiront la conservation d'habitats variés et riches sur le plan de la biodiversité et source d'inspiration pour une valorisation et une sensibilisation durable.

Les actions de valorisation consisteront à créer un espace de découverte et de sensibilisation aux zones humides, à leurs intérêts et la nécessité de les protéger et à offrir une muséographie originale, ludique,

sensorielle et accessible à un large public, y compris en situation de handicaps, pouvant faire l'objet d'une découverte autonome et être aussi le support d'animations guidées par des professionnels.

Budget récapitulatif

Actions	Les Bettières	Rosuel	Pré Envers	Mare de Rosuel	Ensemble des zones humides	Total (H.T.)
Acquisitions foncières	24 000 €	11 500 €	3 000 €	-	-	38 500 €
Restauration de la végétation	1 500 €	750 €	-	14 000 €	-	16 250 €
Restauration du fonctionnement hydraulique	4 000 €	-	20 000 €	-	-	24 000 €
Valorisation pédagogique	-	-	-	-	85 000 €	85 000 €
Total éligible (H.T.)	29 500 €	12 250 €	23 000 €	14 000 €	85 000 €	163 750 €
Suivis (non éligibles)	4 800 €	-	-	1 200 €	-	6 000 €

Le coût de cette opération est estimé à 163 750 € HT.

Le montant pris en charge par l'Agence de l'Eau : 50 925 € HT

Le montant pris en charge par GMF : 20 000 € HT

Le montant restant à charge pour la Commune : 92 825 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ **Prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 12 juin 2017 à 20h00.

✓ **Pot de départ de Maryvonne DEGUEURSE**

Le pot de départ en retraite de Maryvonne DEGUEURSE sera réalisé en commun avec les parents d'élèves, entre les services de l'école et la Mairie le vendredi 23 juin 2017 à 18h00 à l'école.

✓ **Démission d'Emmanuel COLIRE**

Laurent TRESALLET explique qu'Emmanuel COLIRE a décidé de démissionner pour des raisons personnelles et un manque de temps pour occuper pleinement ses fonctions de conseiller municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.